



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 10042

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'élimination des quotas dans le secteur laitier, programmée d'ici à 2015. En effet, l'augmentation considérable de la demande par rapport à l'offre dans cette filière démontre qu'il y a un problème structurel persistant pouvant à terme nuire à l'économie européenne. Dans ce problème, la France a sans doute une part de responsabilité. Lors de son audition du 24 octobre dernier par les députés de l'Assemblée nationale, la commissaire européenne chargée de l'agriculture et du développement durable a évoqué la nécessité d'un « atterrissage en douceur » (« soft landing ») avant l'abolition totale des quotas. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure la France pourrait proposer des orientations pour permettre cette progressivité.

Texte de la réponse

Les discussions concernant le « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC) viennent de débiter à Bruxelles et devraient se conclure lors de la présidence française de l'UE au second semestre 2008. Un des grands enjeux concerne les quotas laitiers. Le bilan de santé doit faire le point sur la mise en oeuvre de la réforme de la PAC de juin 2003 et apporter les adaptations et les améliorations nécessaires : la PAC doit remplir les objectifs qui lui ont été assignés et qui restent d'actualité, en prenant en compte le nouveau contexte des marchés. Le premier objectif est de produire et assurer l'indépendance alimentaire de l'Europe. L'année 2007 sur les marchés agricoles, et en particulier les marchés des produits laitiers, a rappelé ce principe de base. Pour cela, il sera nécessaire de garder des instruments pour réguler les marchés, qui sont par nature instables. La vitesse à laquelle les marchés évoluent et se retournent prouve que nous avons besoin d'outils de gestion de marché performants et réactifs. La préservation de la préférence communautaire concourt également à la stabilisation de nos marchés. Le deuxième axe concerne l'équilibre des productions et des territoires. Aucune des mesures décidées dans le cadre du « bilan de santé » ne devra menacer l'activité de production de régions entières, en particulier la disparition des quotas laitiers. Au-delà de pistes envisagées autour des mesures du deuxième pilier de la PAC, d'autres mesures de soutien spécifiques devront être imaginées. Afin de sortir « progressivement » du régime des quotas laitiers, la Commission conclut à la nécessité d'une augmentation progressive des quotas, en renvoyant à une étude en cours pour définir le rythme de cette augmentation. Aucune décision ne sera prise à la hâte ; cette étude d'impact est un préalable indispensable à toute évolution. La France aborde donc le débat qui s'ouvre de manière constructive mais aussi exigeante.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10042

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6928

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 974